

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 9 FEVRIER 2023 – Délibération n°022

L'an deux mil vingt trois et le neuf février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	28	22

Date de la convocation	09/02/2023
Date d'affichage de la convocation	03/02/2023

**Secrétaire de séance :** Damien LAURAIN

**Présents :** ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BRUNET Mélanie - BURGIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FOS Mariana - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

**Absents :** ALMIRE Yvan (pouvoir à Patrick DUTRIEUX)- BORIE Nina – BOURREL Thierry – FABRE Emilie (pouvoir à Aurélien MAJOREL) - LABRO Isabelle - MURET Yvain - RAGOT Annie - JARROUSSE Caroline

**Objet :**

**Motion de retrait du projet de réforme des retraites, porté par le gouvernement Macron.**

Considérant que :

- Les difficultés s'aggravent pour des millions de nos concitoyennes et concitoyens, qui enchainent la crise sanitaire et ses effets socio-économiques, et une inflation non-contrôlée impliquant une forte baisse du pouvoir d'achat et une augmentation de la pauvreté dans notre pays,
- Le président Macron et son gouvernement ont présenté leur projet de réforme des retraites en conseil des ministres le lundi 23 janvier,
- Ce projet de loi prévoit un report de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans, et l'accélération de la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une pension à taux plein,
- Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR), dans son rapport annuel de septembre 2022, précise que « *les résultats de ce rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite* »,
- Toutes les organisations syndicales représentatives des salariés ont fait savoir leur désaccord total avec ce projet de réforme,
- Plusieurs sondages s'accordent sur le fait que plus de 80% de la population française est opposée à cette réforme, et même jusqu'à 93% chez les actifs,
- Près d'un salarié sur deux âgé de 55 à 62 ans n'est déjà plus en emploi (maladie, chômage, incapacité, invalidité),
- Repousser l'âge légal de départ à la retraite aurait des conséquences négatives sur les autres comptes sociaux, en particulier ceux des départements qui versent le Revenu de Solidarité Active (RSA), et ceux de l'UNEDIC qui versent les allocations chômage,
- L'augmentation de l'âge légal de départ à la retraite maintiendrait les plus âgés des salariés à leur poste de travail, libérant d'autant moins d'emplois pour les plus jeunes, alors qu'ils subissent un taux de chômage plus élevé que le reste de la population,
- La conséquence de cette réforme sera de baisser le niveau moyen des pensions, pour les millions de personnes dans l'impossibilité d'arriver aux 43 ans de cotisation et/ou jusqu'à 64 ans en emploi,
- Cette réforme pénalisera plus particulièrement les femmes qui réunissent moins de trimestres validés que les hommes, notamment du fait de leurs interruptions de carrière plus fréquentes et de leur sur-représentation dans les emplois à temps partiel subis,
- L'espérance de vie en bonne santé stagne, voire tend à baisser dans les milieux les moins aisés (INSEE),

- Que les modes de garde d'enfants sont en nombre insuffisant, que c'est un budget, et que des études sur le développement de l'enfant montrent que les grands parents sont réputés être un mode garde bénéfique dans la construction de l'identité des enfants, de par le lien affectif et transgénérationnel qu'il permet,
- Nos associations sont largement animées par les jeunes retraités,
- Les mobilisations contre cette réforme dans tout le pays, lors des 19, 21 et 31 janvier 2023 ont atteint des records de participation sur les trente dernières années, et que d'autres suivront notamment les 7 et 11 février.
- La continuité du progrès social pousserait davantage à mobiliser toutes les ressources qui permettraient de financer le retour de la retraite à 60 ans, et que pour ce faire des solutions plus justes et plus pacifiques sont à portée de choix politiques, basés alors sur une meilleure répartition des richesses, du travail et du temps libéré.

**Le conseil municipal de Sévérac d'Aveyron, attaché au système de retraite par répartition, décide à 13 voix pour et 9 abstentions, de prendre position contre cette réforme des retraites qui vise à repousser l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, et ses annuités de cotisation à 43.**

**C'est pourquoi le conseil municipal de Sévérac d'Aveyron formule le vœu du retrait du projet de réforme des retraites du gouvernement Macron.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,  
le Maire, Edmond GROS



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture